Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 44 (1952)
Heft: 10

Artikel: Un colonel donne des leçons de civisme
Autor: Möri, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384779

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

55% des dépenses et les subsides pour vacances 12%. Les dépenses sociales de la F. O. M. H., la plus grande des fédérations, s'établissent à 7,2 millions de francs, dont 58% concernent la caisse de maladie, 22% la caisse de prévoyance et de vieillesse et 15% les secours de nécessité. Parmi les fédérations du personnel des services publics, seule la V. P. O. D., si l'on excepte la S. E. V., a créé — compte non tenu de l'assistance judiciaire — des institutions de prévoyance. Pour ce qui est de la V.P.O.D., les 327 000 fr. répartis par la caisse de décès représentent 56% des dépenses globales. Dans les fédérations des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement et des ouvriers du textile et de fabrique, les dépenses sociales concernent avant tout les secours de vieillesse, de prévoyance, de décès et de nécessité.

Le tableau 12 permet de suivre l'évolution des prestations sociales depuis 1920.

Un colonel donne des leçons de civisme

Par *Jean Möri*

Le rédacteur du *Journal suisse des Artisans et Commerçants,* le colonel Robert Jaccard pour ceux qui l'ignorent, donne, dans le numéro du 1er septembre, une leçon de civisme à ses adversaires de tendance — à moi-même particulièrement — dont la *Revue syndicale* tient à faire bénéficier ses lecteurs:

> Le rejet massif par le peuple suisse, le 6 juillet, de la *couverture financière des dépenses d'armement* continue à faire couler de l'encre. Certains milieux soi-disant «avancés» et «progressistes» ne peuvent se résoudre à tirer la leçon de ce rejet. Sans doute parce qu'ils n'ont pas encore compris que la majorité des citoyens en a assez de la prodigalité avec laquelle les autorités dépensent les deniers publics et du peu d'empressement dont elles témoignent souvent devant tout effort sérieux de compression des dépenses. Rien de plus déplaisant à cet égard que le récent éditorial de la *Revue syndicale suisse* (No 7–8) qualifiant de «détestable résultat épisodique» la majorité négative de la Suisse romande et de «réacteurs sociaux» (sic!) tous les citoyens qui ont voté non. Le ton hargneux de cet éditorial et le refus délibéré de son auteur d'admettre le verdict de la majorité des citoyens («majorité de hasard qu'il ne sera pas difficile de désarticuler») donne la juste mesure de son sens civique.

Pour le « ton hargneux », nos lecteurs voudront bien juger en comparant la prose délicate, modeste et pleine de tact de M. Jaccard avec celle de Jean Möri dans « La couverture partielle du réarmement est rejetée » du numéro d'août-septembre 1952 de la *Revue syndicale.* Cette confrontation de style, susceptible d'être étendue, leur permettra sans aucun doute de se rendre compte que le maître

d'école, en l'occurrence, ferait bien de commencer par l'autocritique avant d'exécuter autrui.

En ce qui concerne « le refus délibéré de son auteur d'admettre le verdict de la majorité des citoyens », M. Jaccard confond manifestement les résultats du scrutin avec la liberté élémentaire de chaque citoyen de tirer lui-même les conclusions d'une consultation populaire. Libre à lui de considérer « que la majorité des citoyens en a assez de la prodigalité avec laquelle les autorités dépensent les deniers publics et du peu d'empressement dont elles témoignent souvent devant tout effort sérieux de compression des dépenses ». Il voudra cependant nous excuser si nous persistons à considérer qu'une bonne partie de cette majorité négative de hasard a voté contre le projet du Conseil fédéral (approuvé par l'énorme majorité du Parlement, rappelons-le, y compris les honorables représentants de l'Union suisse des arts et métiers) parce qu'elle n'a pu digérer le rejet de l'initiative du Parti socialiste pour un sacrifice de paix et même qu'un nombre assez considérable des citoyens rejetants juge qu'on dépense beaucoup trop d'argent pour le réarmement. Ce n'était probablement pas là l'objectif des mandarins de la bourgeoisie suisse, ni des quelques galonnés qui contribuèrent à torpiller successivement l'initiative pour le sacrifice de paix, puis, guidés par ce premier succès relatif, le projet d'arrêté fédéral sur la couverture des dépenses du réarmement. Mais c'est le propre de la démagogie d'entraîner ceux qui s'y livrent au-delà de leurs propres objectifs. Que cela plaise ou déplaise à M. Jaccard et au *Journal suisse des Artisans et Commerçants* ne change rien au fait que le problème des finances fédérales n'est pas résolu par la votation du 6 juillet. C'est si vrai que déjà les augures cherchent un compromis capable de rallier une majorité du peuple suisse. Pour notre part, même si nous devons irriter encore davantage notre aimable censeur, nous continuerons à combattre pour un équilibre fiscal entre les impôts indirects et l'impôt fédéral direct. Nous ne sommes pas du tout disposés à sacrifier les intérêts des travailleurs qui jouissent de gains modestes à l'égoïsme des détenteurs de la fortune ou des gros revenus.

Quant à la leçon de civisme, nous nous permettons de la juger déplacée, superficielle et vaine. M. Jaccard aurait mieux fait de l'adresser à ces élus du peuple qui approuvent les projets du Conseil fédéral au Parlement, pour les abandonner ou les combattre même parfois quand l'opinion publique mal informée se cabre. Le risque eût sans doute été plus grand, car certains de ses collègues auraient pu se sentir visés! Même alors, la diatribe eût gagné à être plus solidement étayée. Il est évidemment plus facile de dénoncer « la prodigalité avec laquelle les autorités dépensent les deniers publics » que d'apporter des preuves. Dans le cas qui nous occupe d'ailleurs, la couverture financière des dépenses du réarmement,

l'incongruité eût été la même de la part du colonel, car aux dépenses extraordinaires de réarmement devaient correspondre logiquement des recettes nouvelles sous peine de menacer l'équilibre des finances publiques, sans parler du réarmement lui-même.

Aussi bien le militaire que le rédacteur en chef du *Journal suisse des Artisans et Commerçants* (dans une seule et même personne), plutôt que d'engager si légèrement de méchantes querelles, ferait mieux dorénavant de méditer l'avertissement adressé aux terribles simplificateurs par M. le conseiller fédéral Rubattel à l'occasion de la journée officielle de la Fiera svizzera di Lugano. Il s'en dégage une leçon, valable pour tous celle-là, de haute politique, d'objectivité et de civisme. Il ne suffit plus, aujourd'hui, de coiffer une belle casquette pour mériter l'honneur de conduire les hommes, ni même uniquement de connaissances historiques et militaires, mais tout autant de simple psychologie. Or, cette dernière qualité éclaire la nécessité inéluctable d'accorder au gouvernement non seulement l'argent nécessaire pour adapter les moyens techniques de notre armée aux besoins actuels, mais lui permette également de faire face à ses innombrables tâches économiques et sociales. Car la résistance d'un pays à la rouille totalitaire dépend beaucoup de la situation matérielle de ses enfants. La justice en général, l'équilibre fiscal en particulier, que l'on ne peut atteindre que par la solidarité des riches pour les pauvres, la lutte implacable contre le chômage, une certaine sécurité sociale indispensable dans un Etat qui ne veut pas rester à la traîne, sont autant de moyens particuliers efficaces de renforcer cette volonté. Ce que les agitateurs des puissances totalitaires savent bien, puisqu'ils font toujours d'astucieuses spéculations sur la misère humaine pour arriver à leur fin. Il est proprement singulier qu'un simple secrétaire et rédacteur syndical doive rappeler ces vérités élémentaires à un piètre maître d'école. C'est plus affligeant encore quand le pion est colonel de surcroît et qu'il est incapable de comprendre les répercussions lointaines de cette politique d'économies indécente sur ce qui lui tient peut-être le plus à cœur.

Actualité suisse

Par *Claude Roland*

Votations fédérales et cantonales

La consultation populaire du 5 octobre dernier aboutit sur le plan fédéral à un succès complet.

D'abord, le souverain nous a fait l'agréable surprise d'accepter le contingentement du tabac par une confortable majorité de 491 607 oui contre 232 032 non. L'élément sentimental joua sans doute un certain rôle dans cet arrêt. Mais on nous permettra de penser que